

**REGLEMENT PARTICULIER MONTEE DE DEMONSTRATION**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration*

Nom de la manifestation : **Montée de Démonstration PÉVY-PROUILLY en CHAMPAGNE**

Date de la manifestation : **6 et 7 Juin 2026**

Organisateur administratif : **ASA REIMS CHAUMONT VINTAGE**

Organisateur technique : **Association CHAMPAGNE AUTO PASSION - Jean-Claude LEUVREY**

Lieu de la manifestation : **PÉVY & PROUILLY 51140**

Visa Ligue n° ..... **21** ..... délivré le ..... **10 mars 2026** .....

Permis d'organisation FFSA n° ..... **255** ..... délivré le ..... **17 mars 2026** .....

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

**Organisateur technique**

Nom : **Association CHAMPAGNE AUTO PASSION - Jean-Claude LEUVREY**

Adresse Postale: **BP44.51683-REIMS Cedex2**-Siège: Maison des Associations Croix Cordier.51430-TINQUEUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

**ARTICLE 1. ORGANISATION**

**1.1. OFFICIELS**

(Au minimum)

- Directeur de Course Patrick JOVE Lic. 128187- 0112
- Chef de poste à l'arrivée Philippe COLLARD Lic. 252342 - 0325
- Commissaire technique Roger COLIBERT Lic. 59209 - 0302
- Médecin Docteur Renaud MILLER

**1.2. HORAIRES**

Ouverture des engagements le **16 Mars 2026 à 0h00 heures**

Clôture des engagements le **26 Mai 2026 à 23h59 heures.**

Publication de la liste des engagés le **4 Juin 2026 à 17h00 heures.**

Accueil des participants le **6 Juin 2026 de 15h00 h. à 19h30 h. & le 7 Juin de 7h00 à 8h.30**

Vérifications administratives **6 Juin 2026 de 15h00 h. à 19h30 h. & le 7 Juin de 7h00 à 8h.30**

Vérifications techniques **6 Juin 2026 de 15h00 h. à 19h30 h. & le 7 Juin de 7h00 à 8h.30**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le **7 Juin à 9h00 Pied de la Côte RD675**

Briefing des concurrents le **7 Juin à 9h00 Pied de la Côte RD675**

Démonstration le **7 Juin de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

Remise des trophées le **7 Juin 2026 à 18h00 heures Place de la Mairie de PEVY**

**1.3. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives **7 Juin 2025 de 15h00 h. à 19h30 h. Place de la Mairie à PEVY & le 8 Juin de 7h00 à 8h.30 Pied de la Côte RD675**

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique 3 volets pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

**Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.**

Vérifications techniques **le 6 Juin 2025 de 15h00 h. à 19h30 h. Place de la Mairie à PEVY & le 8 Juin de 7h00 à 8h.30 Pied de la Côte RD675.**

### ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**CHAMPAGNE AUTO PASSION-BP44-51683 REIMS Cedex2 jusqu'au 26 Mai 2026 à 24h00h.**

Les droits d'engagement sont fixés à 140 €, réduits à **110 €**, pour une inscription avant le **17 Mai 2026** pour les participants acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

### ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 voitures

**Les voitures admises pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française antérieures au 31/12/2000 ou des voitures de compétition.**

-Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée (Nota : les fiches d'homologation des voitures historiques peuvent se trouver sur le site de la FIA : <https://historicdb.fia.com/>).

Listes des véhicules admis :

Catégorie 1 – Voitures à carrosserie fermée.

– possédant au moins deux places, dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 2 – Voitures à carrosserie ouverte.

-possédant au moins deux places, dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 3 – Voitures monoplaces ou biplaces.

– à carrosserie fermée ou à carrosserie ouverte

#### 4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS avec **présence à bord d'un extincteur de 2 kg en cours de validité**, solidement fixé.

### ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

#### 6.2. PARCOURS

La montée de démonstration de **PEVY-PROUILLY** a le parcours suivant :

Elle se déroulera en 8 phases de démonstration.

Départ : **PROUILLY 51140 Pied de la Côte sur RD 675**

Arrivée : **PEVY sur RD 675**

Pente moyenne : **dénivelé relevé sur plateforme Préfecture : 106m**

Longueur du parcours : **2120 mètres**

#### 6.3. MESURSE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Nombre de postes de commissaires : 8  
Nombre de commissaires : 10  
Nombre et type d'extincteurs par poste : 1

#### ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) Groupe TENEDOR

Publicité optionnelle .....

#### ARTICLE 10. PRIX

**La remise des trophées aura lieu le 7 Juin 2026 à 18h00 heures  
Place de la Mairie de PEVY  
1 trophée ou 1 médaille par participant.**